



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS
Vereniging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
Afdeling OCMW



AFDELING
OCMW's



Vos ref.:

Nos ref.: CE/MC/TJ/ban/csk/1056

Vos corresp.:

(UVCW) Bernard ANTOINE 081.24.06.50

(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27

(AVCB) Christine DEKONINCK 02.238.51.56

Annexe: /

Maggie DE BLOCK

Secrétaire d'Etat à l'Asile, à l'Immigration et à
l'Intégration sociale

Boulevard de Waterloo, 115

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 22 mars 2012

Madame La Secrétaire d'Etat,

Concerne: diminution des subventions des places d'accueil en ILA

C'est avec étonnement que nos trois fédérations ont pris connaissance, par votre cabinet, de la décision de réduire les subventions octroyées aux CPAS dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile en initiatives locales d'accueil.

Nonobstant le contexte budgétaire difficile, la politique d'asile mérite un investissement prioritaire et conforme aux objectifs définis par le Gouvernement Fédéral en ce qui concerne l'amélioration du traitement des procédures et l'organisation de l'accueil respectant la dignité humaine. Une diminution d'une partie des moyens alloués à l'accueil des demandeurs d'asile semble ainsi contraire à la volonté d'une gestion performante de la crise de l'accueil.

Nous déplorons que cette mesure qui touche les CPAS dans leur rôle de partenaires de l'accueil ait été prise sans concertation préalable de nos fédérations.

Et pourtant, lors de notre rencontre du 3 février 2012, vous aviez insisté sur l'indispensable travail de collaboration avec nos fédérations pour gérer de manière efficace les différentes problématiques sociales, dont celle-ci. A cet égard, nous nous sommes permis de vous rappeler cette volonté de collaboration par notre courrier du 8 mars 2012.

Or, cette présente mesure, qui est lourde de conséquences pour les CPAS, n'a pas été concertée ni réfléchi ensemble.

L'accueil des demandeurs d'asile est une compétence fédérale qui ne peut, en aucun cas, mettre les CPAS en difficulté. A cet égard, il convient de rappeler le principe de la neutralité budgétaire qui doit être observé par les autorités supérieures pour toutes missions ou toutes mesures prises à l'égard des CPAS. La mesure ainsi adoptée occasionnera une perte considérable de financement pour les CPAS et alourdira davantage la charge sur les finances locales déjà exsangues.

La plupart des CPAS ont répondu favorablement, pour certains, depuis une dizaine d'années, à la demande du Gouvernement fédéral de créer des initiatives locales d'accueil (ILA) afin d'assurer un accueil de qualité aux demandeurs d'asile. Ils ont consenti des efforts immobiliers, ont déployés des moyens humains importants pour organiser de manière digne l'encadrement des candidats réfugiés.

Ces investissements ont été possibles grâce à des conventions qui garantissent, sous couvert de l'arrêté ministériel du 18 octobre 2002, une rémunération juste des charges des CPAS en la matière. Or, tenus par leurs contraintes budgétaires, leurs investissements immobiliers et leurs charges de personnel, les CPAS se voient amputés, unilatéralement, d'une partie de leurs subventions nécessaires au maintien de l'équilibre comptable. Les fédérations ne peuvent dès lors accepter que les règles de fonctionnement soient modifiées pour les ILA déjà conventionnées.

Au surplus, cette mesure aura des conséquences certaines sur la pérennité de l'action, c'est-à-dire la capacité des CPAS à maintenir le niveau d'accueil acquis. Il en va de même pour les CPAS qui ont engagé des projets de créations d'ILA dans les prochains mois ou qui ambitionnaient d'en créer. Le changement des règles de financement remettra assurément en cause la poursuite de certains projets.

Dans son information aux fédérations, votre cabinet a notamment motivé la diminution du pourcentage de subventions pour les "places enfants" par l'insuffisance de places d'isolés et le possible excédent de places "familiales". Cette motivation s'inscrit en faux par rapport aux demandes de FEDASIL puisque l'agence a encore récemment incité les CPAS à créer des ILA familiales en réponse aux besoins du terrain. Les centres d'accueil fédéraux déclarent d'ailleurs rencontrer des difficultés pour le placement de certaines grandes familles en ILA. En plus, aucune ILA familiale n'est pas occupée. De là, il ne s'agit pas d'un surplus de places familiales mais plutôt d'une pénurie de places isolées à résoudre avec des mesures stimulantes pour la création des places isolées et non en diminuer les subsides aux ILA familiales. Il nous semble dès lors qu'une analyse approfondie ex ante des besoins de la population accueillie eut été pertinente. De toute évidence, cette modification de politique aura pour résultats l'arrêt de certaines ILA "famille" dont les charges ne pourront plus être assurées mais ne seront pas d'office remplacées par des places pour personnes isolées. Il semble dès lors que votre mesure subira un contre effet évident dont la responsabilité ne pourra être imputée aux CPAS.

Alors que vous attendez des CPAS qu'ils créent de nouvelles ILA en réponse à la crise de l'asile, nous estimons que c'est un très mauvais signal que diminuer les subventions. Cela limitera le développement de nouvelles initiatives locales étant donné l'incertitude clairement exprimée dans le soutien financier fédéral.

Réunis en séance, les comités directeurs des trois fédérations de CPAS ont clairement exprimé leur incompréhension de cette mesure et souhaitent que vous puissiez la reconsidérer.

Nous confirmons notre volonté de participer à une réelle concertation avec vous sur le sujet et nous sommes à votre disposition pour analyser d'éventuelles autres alternatives répondant à vos objectifs gouvernementaux tout en garantissant aux CPAS un niveau de subventions supportable.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'assurance de notre considération très distinguée.

Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie

Michel COLSON,
Président de la Section CPAS de
l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale

Theo JANSSENS,
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de
Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten

Copie de ce courrier est envoyée:

- *au Premier Ministre Elio Di Rupo.*